



MÉMOIRE

Editorial

L'année qui a commencé va être riche en commémorations qui touchent notre département et attirent les chercheurs en nos salles de lecture.

Le 21 février 1916 éclatait la terrible bataille de Verdun qui nécessita le service par rotation de tous les régiments français.

Nombre de valeureux habitants de notre département y trouvèrent la mort ou en revinrent terriblement meurtris, augmentant les sinistres rangs des gueules cassées.

Dix ans plus tôt, le 10 mars 1906, des coups de grisou fauchaient 1176 mineurs dans les galeries de la Compagnie des mines de Courrières.

La série S des Archives départementales est riche d'une trentaine de liasses qui n'ont presque pas été exploitées jusqu'à présent sur une des plus grandes catastrophes industrielles de tous les temps.

Le 8 janvier 1896, dix ans encore auparavant, s'était éteint rongé par l'alcool et la débauche Paul Verlaine. Si certains trouvent répréhensibles la marginalité et la volonté d'exclusion sociale de cet homme des cieux gris et ardoisiers de l'Ardenne, comment ne pas admirer la plupart des oeuvres du poète, l'un de nos plus grands ? Du Pas-de-Calais, il l'était profondément par sa mère, tantôt adorée tantôt honnie jusqu'au désir de meurtre. Il aimait nos champs de blé

et retrouvait parfois la pureté le long des berges de la Scarpe, à Fiefs ou dans le village de Saint Benoît Labre, Amettes.

Il nous plaît d'évoquer ici l'article rédigé en 1952 par Pierre Bougard pour la Revue des Sciences humaines, sur la famille maternelle de cette âme tourmentée.

Enfin il est une commémoration qui ne va avoir lieu que cette année semble-t-il, sur une grande figure arrageoise du catholicisme social, le père Halluin, mort le 8 février 1895, au terme d'une vie passée au service de l'enfance malheureuse, thème auquel les responsables du Conseil Général du Pas-de-Calais se montrent toujours aussi sensibles.

Alors que chacun profite de ces sujets à l'ordre du jour pour orienter sa réflexion et sa recherche, et puiser en nos fonds d'archives, matière à honorer la mémoire de ces anciens.

Roland Huguet

Président du Conseil Général

A
L'ABBÉ HALLUINConseil Général
PAS-DE-CALAIS

LES ARCHIVES DU PAS-DE-CALAIS EN CHIFFRES

1995



Mètres de rayonnages occupés
par les documents sur les deux centres
d'Arras et de Dainville

31038 m. linéaires occupés
39572 m. linéaires de rayons aménagés

Ouvrages de bibliothèque,
périodiques anciens ou courants
58695

Nombre de lecteurs : **2098**

Nombre de visiteurs : **2880**

Communications de documents
(hors microfilms d'état-civil)
40754 documents dont
7446 livres
264 journaux

Recherches scientifiques
et historiques poursuivies : **640**
dont

Maîtrises : **111**
Licences : **41**
D.E.A. : **19**
Thèses : **25**

Généalogistes : **1400**
dont professionnels pour recherche d'héritiers : **20**

Prêts de microfilms à l'extérieur
2828 bobines

Réponses faites par courrier pour des
-recherches administratives : **1868**
-recherches généalogiques : **1550**
-recherches historiques : **487**

Archives notariales : versement
107 mètres linéaires de minutes

Archives privées
12 m.l. par voie extraordinaire

Contrôles des archives communales
119 communes

Contrôles d'archives contemporaines
33 services publics ou assimilés

Classements
et réalisation d'instruments de recherche
29558 analyses de documents et
4243 plans cadastraux

Ventes de publications
des Archives départementales et abonnements
au trimestriel « Histoire et Mémoire »
1217 ouvrages et/ou abonnements payants

Lu dans la presse UNE NOUVELLE CROISADE

« Revue française de généalogie » n° 100.

A côté des destructions d'archives, contre lesquelles nous ne pouvons évidemment plus rien, une très importante masse documentaire échappe au public, et donc à notre patrimoine collectif, dans le cadre de réseaux de vente à la sauvette, sur les marchés par exemple et de réseaux organisés privés (brocanteurs, antiquaires, voire V.P.C.) et caritatifs. L'administration des Archives, en province en particulier, est totalement impuissante à contrôler ce phénomène. Et pour cause : son rôle est certes de conserver et de transmettre le patrimoine archivistique national, mais on ne lui donne guère les moyens financiers et humains pour entreprendre les investigations systématiques nécessaires pour ce contrôle.

Aussi, c'est à vous, amis lecteurs, généalogistes et historiens, à être vigilants, à prévenir le cas échéant les directions d'Archives, voire même, dans l'urgence, à délier généreusement votre bourse pour éviter que notre patrimoine archivistique ne s'éparpille aux quatre coins du monde, dans des collections privées où leur valeur marchande étouffera pour longtemps leur contenu historique.

Contactez vos associations généalogiques et historiques pour interpellier les pouvoirs publics à ce sujet et obtenir, par exemple, une politique fiscale plus nettement arrêtée pour les citoyens qui, comme nous, achètent des archives pour les rétrocéder à l'administration compétente.

Voilà une croisade qui, je pense, en vaut la peine !

CONTRÔLE DES ARCHIVES COMMUNALES

Dans le Pas-de-Calais, dès le XIX^e siècle, les archivistes du département ont porté leurs efforts sur la sauvegarde des archives communales. Pour chaque commune du département est conservé aux Archives un dossier contenant les procès-verbaux de récolement faits par les maires à chaque renouvellement de municipalité, ainsi que les rapports de contrôle adressés aux maires par le préfet suite aux visites des archivistes.

Ces dossiers sont toujours alimentés puisque trois à six communes reçoivent chaque semaine la visite d'un conservateur.

Il n'en était pas de même dans tous les départements au XIX^e siècle. Ainsi, le 26 octobre 1855, le préfet de la Meurthe arrête que ce seront les inspecteurs primaires de l'enseignement qui surveilleront les archives communales. Il est vrai que l'instituteur est en général le secrétaire de mairie, que les Archives dépendent alors du même ministère de l'Instruction publique, et que la visite de l'inspecteur sert ainsi deux causes.

Voici ce qui est relaté dans le Bulletin de l'Instruction primaire de 1856 :

« Les visites qui ont déjà eu lieu en vertu de cet arrêté, lit-on dans

le journal de la Meurthe, ont servi à constater que, dans la plupart des mairies, ces archives se trouvent dans un très grand désordre, et que là où elles sont tenues avec le plus grand soin, on est loin de se conformer aux règles prescrites par les instructions ministérielles pour la conservation et la mise en ordre des divers documents composant les archives.

Nous nous félicitons de voir les autorités départementales apprécier le parti qu'elles peuvent tirer, dans une foule de circonstances, des lumières et du zèle de MM. les inspecteurs primaires, et mettre ainsi à profit leur concours.

Nous nous plaignons toutefois à croire qu'on n'oubliera pas le travail dont ils sont déjà chargés, et qu'en leur demandant des services en dehors de leurs fonctions, on considérera qu'on leur impose une tâche dont ils ne peuvent s'acquitter que par un redoublement d'activité et souvent en prenant sur leur repos. Il est donc à croire que partout on s'empressera de leur accorder une juste indemnité pour les travaux supplémentaires qu'on se montre disposé généralement à réclamer de leur dévouement ».



Les dossiers d'instituteurs de la série T

III. SITUATION MATERIELLE

(suite du N° 4)

1) Traitement

En 1878, le revenu n'est pas identique pour tous les enseignants de même grade et de même ancienneté. Au traitement annuel fixe, versé par les communes, s'ajoutent différentes sommes dont l'importance varie d'un poste à l'autre. A Beaumetz-les-Loges l'instituteur reçoit :

- un traitement fixe	200 F
- une rétribution scolaire (ou droit d'écologie)	189 F
versée par les familles	109 F 50
- un traitement éventuel	501 F 50
- un complément pour subvention	200 F
- revenus accessoires	
soit au total	1200 F 00

A la même date l'instituteur de Sainte-Marie-Kerque (canton d'Audruicq) perçoit :

- traitement fixe	200 F
- rétribution scolaire	802 F
- traitement éventuel	77 F 50
- complément pour subvention	320 F 50
- revenus accessoires	850 F
soit au total	2050 F 00

Cet instituteur, déplacé à la suite d'un blâme, n'obtiendra plus en 1883 que 1435 F de traitement annuel. C'est qu'il est de bons postes et des postes de disgrâce. Les bons postes sont ceux, dans les villes et villages prospères, où les enfants nombreux fréquentent régulièrement l'école ; la rétribution des familles est alors substantielle.

Les mauvais postes - dans les hameaux - n'accueillent que peu d'enfants ; le taux d'absentéisme est élevé pendant une partie de l'année ; les familles nécessiteuses ne paient pas de droit d'écologie ; dans ces conditions la rétribution scolaire est minime. Les bons postes où les revenus sont enviables sont très convoités. Les postes de disgrâce accueillent les mauvais maîtres ou les fortes têtes qui y vont purger leur peine.

2) Tâches annexes

Pour compléter un salaire qui reste toujours modeste, même dans les bons postes, l'instituteur recherche - ou accepte - des tâches qui lui apporteront avec un surcroît de travail, un complément de ressources.

A Calonne-Ricourt, Millequant répondant au questionnaire de 1878 détaille (T 1213/1) :

- un traitement de greffier (secrétaire de mairie)	
[frais de bureau pour mémoire 50 F]	240 F
- produits divers : jardin : 20 F	
- travaux à l'aiguille : 50 F	
- charbon de la mine de Marles : 20 F	
- vente de fournitures classiques : 20 F	160 F
- cours d'adultes : 50 F	
- traitement fixe de chantre : 80 F	
- casuel en argent : 100 F	
- herbe du cimetière : 10 F	
- sonnerie de l'angélus : 60 F	250 F

Un arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 31 octobre 1876 avait interdit la « quête du pain » aux instituteurs, chantres laïques. La mise en application ne fut pas toujours aisée. Florimond Deneux relate :

« Monsieur le curé m'ordonna malgré l'arrêté de conti-

nuer de porter l'eau bénite, comme par le passé, c'est-à-dire d'aller chaque dimanche, de porte en porte, non pas positivement mendier mais, le panier au bras ou la besace au dos, recueillir la rémunération du travail à l'église ; bien entendu je refusai de lui obéir. Il m'annonça alors que je m'en souviendrais et il commença bientôt toutes ces démarches pour me nuire sous tous les rapports près de monsieur Wirth, à l'Académie, à la Préfecture, au Ministère même (monsieur Paris étant ministre) etc... Ce qui néanmoins pour le moment n'aboutit à rien de fâcheux pour moi » (T 1196/14).

3) Les métiers complémentaires

Malgré tout, les revenus sont encore insuffisants ; l'instituteur exerce parfois, en dehors des heures de classe un second métier ; il devient arpenteur, courtier en assurances, démarcheur pour une librairie, il cultive le tabac, élève des coqs de combat, se fait apiculteur, fermier...etc.

Un père d'élèves se plaint :

« Nous avons dans notre commune l'instituteur-fermier. Ce n'est pas compatible. On ne peut être bon instituteur qu'en étant seulement instituteur. Le nôtre, à partir du 1^{er} avril jusqu'aux vacances, va dans les champs le matin, à la pointe du jour, et revient pour la classe. Il rentre après-midi à une heure et à quatre heures, il repart pour les champs ; de là il arrive, qu'avec « l'instituteur-fermier », nous avons « l'instituteur dormeur ». Il est éreinté de fatigue, il dort et que font les élèves ? Il se réveille et tombe à bras raccourcis sur eux les pauvres enfants qui n'en peuvent pas » (T 1205/8).

4) Une amélioration lente

Devenus en 1899 fonctionnaires de l'Etat, les instituteurs voient leur situation s'améliorer. Des échelons de salaire gravés à l'ancienneté ou au mérite élargissent l'éventail des rémunérations. Cependant Georges Cailleux exerce à Canlers en 1907 et constate avec amertume un déroulement de carrière peu éblouissant.

« A la fin de la présente année, j'aurai 5 ans 7 mois de 3^e classe avec près de 50 ans d'âge et force me sera d'attendre encore une année mon passage dans la deuxième classe, si les administrations préfectorale et académique ne daignent pas me favoriser de 5 mois. Si cela arrive, ce sera la première fois que la roue de la Fortune tourne pour moi. Tous les collègues promus cette année ont depuis 1 an et 9 mois jusqu'à 6 ans et 6 mois de moins d'exercice que moi...

Que de réflexions n'est-on pas amené à se faire intérieurement quand on compule le classement précité. On y voit un condisciple en 1^{ère} classe depuis 2 ans, des directeurs en 2^{ème} classe depuis plus de 3 ans avec le même nombre d'années de service que le soussigné. Quant à moi, humble instituteur d'un petit village de l'Artois, il est dit que je végéterai jusqu'à ce que l'âge de la retraite me mette hors de la carrière universitaire dans laquelle j'ai fait entrer mes deux enfants » (T 1224/3).



Dans le prochain numéro,
nous traiterons
des maisons d'école.

LA PETITE REINE DES POSTES

Histoire de la carte postale

L'apparition, au XIX^e siècle, de la carte postale ne troubla pas un public que l'estampe avait familiarisé avec l'image populaire. Si quelques réticences se manifestèrent tout de même au début, elles s'estompèrent rapidement et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, la carte postale connut un véritable âge d'or. Mais les années 1914-1918 avaient bouleversé mentalités et modes de vie : les développements du téléphone, de la presse et de la photographie individuelle condamneraient au mépris et à l'oubli ces « bouts de carton » dont la qualité s'était d'ailleurs dégradée. Les congés payés de 1936 et la naissance du tourisme relancèrent la carte : on se mit à voyager davantage et à échanger de médiocres vues passe-partout (on écoulait souvent, en effet, les vieux stocks d'après-guerre). Puis l'utilisation de nouvelles techniques entraîna une amélioration de la production. C'est pourtant seulement vers 1970-1975 qu'on constata une renaissance de la carte postale et l'émergence de nombreuses vocations de cartophiles, généralement à la recherche d'un passé disparu. Et il est vrai que ses contempteurs oublient fréquemment tout ce que la carte peut nous apporter dans la connaissance de la vie quotidienne de nos aïeux. Ne nous restitue-t-elle pas l'image d'un monde que la guerre de 1914-1918 a balayé ?

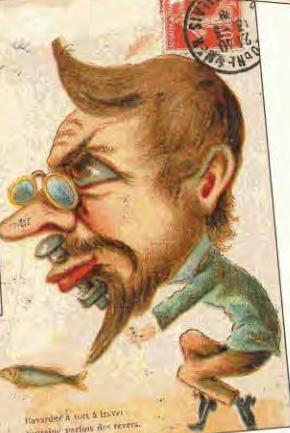
La carte postale a, depuis sa création, la même fonction : nouer des liens, établir des relations. Sélectionner une carte parmi les dizaines qui sont exposées - suivant ses goûts, ceux du destinataire ou les deux à la fois -, l'expédier - après avoir griffonné quelques mots - sont en apparence des actes d'une extrême banalité ; ils expriment cependant un appel à la communication, une volonté de s'affirmer et d'être reconnu

par l'autre. Le texte peut parfois être très court, le style télégraphique, l'illustration peut aussi constituer l'essentiel du message mais l'échange compte davantage que le fond. Cela explique sans doute le succès actuel du Mail Art dont les adeptes imaginent des cartes, acheminées par voie postale, pour le plaisir de créer et de communiquer, non pour transmettre une information. L'envoi et la réception d'une carte postale établissent ou entretiennent effectivement des rapports sociaux ou affectifs.

« La petite reine des postes », comme on l'appelait au début du siècle, nous est plus que jamais utile : dans un monde où l'on ne prend plus le temps d'écrire, elle maintient, même si c'est sous la forme d'un exercice épistolaire sommaire, des relations dont le téléphone ne pourra jamais avoir le charme.

Cet ouvrage réalisé par Pascale Brémersch, documentaliste aux Archives départementales du Pas-de-Calais, compte 134 pages illustrées couleur et noir et blanc, format 22 x 27 cm. Son prix est de 150 F + 20 F de port.

Pour toute information,
écrire ou téléphoner
à la chargée de communication
Tél : 21 22 62 62 poste 2981.

JOURNAUX INTIMES
&
MEMOIRESFonds
Pierre Lesdain

Georges Lambilliotte (1897-1970),
de son pseudonyme Pierre Lesdain, critique littéraire.

Sœur Marie-Hélène Lambilliotte, fille de Pierre Lesdain, eut l'idée en 1987 de faire don des papiers et ouvrages de son père à la commune de Dainville, bourg aux portes d'Arras, où celui-ci avait passé ses dernières années. Par souci de bonne conservation, il fut décidé de déposer cette prestigieuse donation aux Archives départementales afin d'enrichir leurs collections et d'offrir des directions de recherche inaccoutumées. Cela est d'autant plus précieux au moment où Arras accueille une nouvelle antenne universitaire, notamment pour les lettres modernes.

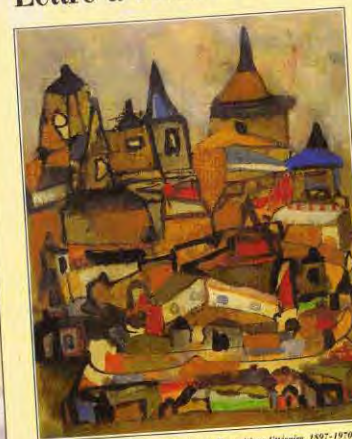
Ce fonds livre à notre curiosité la correspondance active et passive du critique avec différents auteurs, éditeurs, journalistes, ses manuscrits, ses articles et chroniques littéraires. Y sont joints les livres, dédiacés pour la plupart, qui lui furent envoyés.

Ce fonds retrace aussi l'histoire d'un homme, de ses amitiés (plus de 200 lettres échangées avec l'écrivain américain Henry Miller), de ses espoirs et déchirures (voir ses poèmes). Il y a également quelques photographies inédites (Miller, Gide...).

Ce fonds a donné lieu à la publication par les Archives du Pas-de-Calais d'un inventaire de cet ensemble de documents très précieux, conclusion d'une heureuse initiative pour le bonheur de tous les chercheurs, étudiants et enseignants... qui peuvent les consulter dans nos salles de lecture.

Prix de vente de l'ouvrage : 45 F + 11 F de port.

Lettre à Pierre Lesdain



Écrits, correspondance, livres dédiacés d'un critique littéraire, 1897-1970.

Grand Centre
Pas-de-Calais
Bibliothèque
des Archives

Récemment a été publié par Philippe Lejeune, aux éditions des Cendres, le journal intime (1788-1793) de Lucile Desmoulins, guillotinée quelques jours après son mari Camille. L'auteur a constitué une association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique : un appel a été lancé dans des journaux comme Le Monde afin que soit déposées auprès de cette association toutes archives privées.

Si le zèle de M. Philippe Lejeune est louable, si une telle association a sa place pour l'édition de textes par exemple, il faut néanmoins que chacun soit conscient des risques courus par tout ce qui est amassé au sein des associations le plus souvent éphémères. Les centres d'archives publics, et en particulier nationaux et départementaux, ont dans leur vocation de préserver autant le patrimoine privé que le patrimoine public mais ce, avec des formalités différentes. Il y a ainsi une section des Archives privées aux Archives nationales et une série J réservée à ces fonds en Archives départementales. Aux Archives du Pas-de-Calais, 1890 fonds de moins d'un mètre de rayon et 79 de plus d'un mètre sont recensés et communiqués. Et tout ce qui a déjà été précieusement conservé et inventorié depuis deux siècles est toujours à la disposition de tous, sans droit d'entrée et y demeurera sans doute toujours, à moins de cataclysmes.

Aucune association ne dispose des techniques et des normes de conservation des Archives de France, aucune association ne peut assurer des « dépôts » contractuels dans le long terme, aucune association ne peut ouvrir des salles de lecture au public pendant un minimum de 40 heures hebdomadaires, comme cela est le cas dans les Archives publiques.

Les associations en revanche sont pour ces institutions des relais indispensables, proches d'individus intéressés par des notions très précises, bien implantées dans des domaines intellectuels et géographiques étroits. Elles doivent signaler l'existence de fonds, inciter les propriétaires à déposer leurs documents afin que toute la collectivité en bénéficie. Elles ne doivent pas seulement considérer les Archives publiques comme des prestataires de service mais doivent être fières de participer à l'accroissement des collections pour le bien de tous.

Nous aimerions donc que M. Philippe Lejeune qui sans les services publics ne pourrait mener ses travaux, fasse plutôt la publicité de nos institutions et ne procède pas à une dispersion et disparition des informations, contre lesquelles luttent tous les conservateurs du patrimoine.



Les sources audiovisuelles sont de plus en plus recherchées par les historiens du XX^e siècle. Il n'est pas du devoir de l'archiviste d'en produire en collectant lui-même des témoignages sonores mais en revanche, il est de son devoir de sauvegarder ceux dont il a connaissance. Un particulier de Mareuil a ainsi prêté aux Archives du Pas-de-Calais, un film 35 mm de 120 m. de long d'excellente qualité. Ce film a été tourné le 21 juin 1931 lors d'une procession faite devant l'église de Mareuil à l'occasion du II^e Congrès eucharistique. Elle était menée par le chanoine Guillemin. Le problème de l'archiviste est qu'il ne peut se contenter de conserver des supports et de machines informatiques. Il est donc nécessaire de convertir régulièrement les supports en fonction de l'évolution des techniques. Le film de 1931 a donc été converti par une société privée en cassette VHS (durée : 5 minutes environ). Elle est cotée 8AV28. La série AV est réservée dans toutes les Archives départementales aux documents audiovisuels ; la sous-série 8AV l'est aux cassettes audiovisuelles. Le catalogue de la série AV est en usuel en salle de lecture à Dainville et les documents sont consultables sur demande en salle de conférence.

QUESTION !

Comment faisait-on de l'encre autrefois ?

RÉPONSE...

Voilà une question que posent fréquemment les visiteurs ou lecteurs des Archives départementales. L'élément important, ce qui donne la couleur noire, est la noix de galle, maladie de la feuille de chêne en forme de boule, provoquée par la piqûre d'un insecte, le cynips. Tant que l'animal n'est pas sorti de cette excroissance, la noix est « pesante » et contient beaucoup de tannin.

Au Moyen-âge, on ajoutait une quantité savamment dosée de vitriol à la préparation. Voici une préparation du début du XVIII^e siècle qui requiert de la bière, de la noix de galle, de la gomme arabique et de « la couperose verte », c'est-à-dire du sulfate de fer. Le « pot » contenait environ 2 litres 20 centilitres de liquide, la « livre » était d'environ 400 grammes (entre 380 et 552 selon les régions) et le « quarteron » faisait environ 100 grammes puisque c'était le quart d'une livre. Il ne vous reste plus

qu'à trouver le pot de terre, les cendres chaudes dans la cheminée, une bouteille et 50 grammes de sucre candi pour faire une encre non acide de belle qualité qui défiera les siècles. « Mémoire pour faire de l'encre.

Deux pots de petite bière
Demie livre de noix de galles la plus pesante
Un quarteron de gomme arabique la plus blanche
Un quarteron de couperose verte

Il faut concasser toutes ces drogues ensemble, les mettre dans un pot de terre avec la bière, les laisser infuser pendant un jour, les faire bouillir ensuite sur des cendres chaudes et à petit feu jusqu'à ce que le tout soit réduit à moitié, le passer dans du gros linge, le mettre dans une bouteille dans laquelle vous pouvez mettre un demi quarteron de sucre candi blanc. » Vers 1700, archives de Philippe-Ernest de Landas, chartrier de Couin, 161.

info ETUDIANTS

Sujets de maîtrise ou thèse à traiter aux Archives du Pas-de-Calais.

- Le divorce après la Seconde Guerre mondiale (statistique) : les répercussions de la guerre dans les affaires matrimoniales (éventuellement à partir des archives d'un seul tribunal, d'après les jugements communicables et accessoirement les dossiers, mais alors avec dérogation et études de cas anonymes).
- Les épidémies de choléra dans le Pas-de-Calais au XIX^e siècle (et autres épidémies éventuellement ; documentation dispersée mais intéressante).
- Les collèges dans le Pas-de-Calais au XIX^e siècle (à travers quelques exemples : Hesdin, Saint-Pol...).
- La fréquentation scolaire au XIX^e siècle (notamment de 1850 à 1880, à travers les registres scolaires).
- L'assistance publique dans le Pas-de-Calais au XIX^e siècle (sujet très général : à préciser dans le temps et l'espace).
 - Les élections législatives dans le Pas-de-Calais sous le Second Empire (à partir des résultats électoraux conservés dans certaines archives communales déposées : documentation fragmentaire).
 - Les marais communaux dans le Pas-de-Calais au XIX^e siècle (à étudier par secteur géographique).
- L'exploitation de la tourbe dans le Pas-de-Calais au XIX^e siècle (documentation abondante pour certaines localités).
 - Monographies communales : La vie politique à Hénin-Liétard de 1830 à 1914. (Belle collection de résultats électoraux pour cette période). Montreuil au XIX^e siècle. (Archives suffisantes pour un sujet général).



« HISTOIRE ET MÉMOIRE »

Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais :
1 Rue du 19 Mars - 62000 DAINVILLE
Tél: 21.71.10.90
Directeur de la publication : Roland HUGUET

Rédacteur en chef : Catherine DHERENT
Coordination : Lydia HUGUET

Réalisation : Studio Interligne - Arras

Impression : Imprimerie SENSEY - Arras
Tirage : 2000 exemplaires
ISSN 1254-1184

dépôt légal : 1^{er} trimestre 1996
© Les Archives Départementales du Pas-de-Calais - 1996

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le Payeur Départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives Départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication 12, place de la Préfecture 62000 ARRAS

Abonnement